

SENATE



SÉNAT

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 44th Parliament
1 Charles III

N° 125

Wednesday, May 17, 2023

2 p.m.

The Honourable RAYMONDE GAGNÉ, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 44^e législature
1 Charles III

Le mercredi 17 mai 2023

14 heures

L'honorable RAYMONDE GAGNÉ, Présidente

The Members convened were:

The Honourable Senators

Anderson	Cordy	Gignac	McCallum	Richards
Arnot	Cormier	Gold	McPhedran	Ringuette
Ataullahjan	Cotter	Greenwood	Mégie	Saint-Germain
Audette	Coyle	Harder	Miville-Dechêne	Seidman
Batters	Dalphon	Hartling	Mockler	Shugart
Bernard	Dasko	Housakos	Moncion	Simons
Black	Deacon (<i>Nova Scotia— Nouvelle-Écosse</i>)	Jaffer	Moodie	Smith
Boehm		Klyne	Oh	Sorensen
Boisvenu	Deacon (<i>Ontario</i>)	Kutcher	Omidvar	Tannas
Boniface	Dean	LaBoucane-Benson	Osler	Verner
Boyer	Downe	Loffreda	Pate	Wallin
Brazeau	Duncan	MacDonald	Patterson (<i>Ontario</i>)	Wells
Burey	Forest	Manning	Petitclerc	Woo
Busson	Francis	Marshall	Petten	Yussuff
Cardozo	Gagné	Martin	Plett	
Carignan	Galvez	Marwah	Quinn	
Clement	Gerba	Massicotte	Ravalia	

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Anderson	Cordy	Gerba	Massicotte	Ravalia
Arnot	Cormier	Gignac	McCallum	Richards
Ataullahjan	Cotter	Gold	McPhedran	Ringuette
Audette	Coyle	Greenwood	Mégie	Saint-Germain
Batters	*Dagenais	Harder	Miville-Dechêne	Seidman
Bernard	Dalphon	Hartling	Mockler	Shugart
Black	Dasko	Housakos	Moncion	Simons
Boehm	Deacon (<i>Nova Scotia— Nouvelle-Écosse</i>)	Jaffer	Moodie	Smith
Boisvenu		Klyne	Oh	Sorensen
Boniface	Deacon (<i>Ontario</i>)	Kutcher	Omidvar	Tannas
Boyer	Dean	LaBoucane-Benson	Osler	Verner
Brazeau	Downe	Loffreda	Pate	Wallin
Burey	Duncan	MacDonald	Patterson (<i>Ontario</i>)	Wells
Busson	Forest	Manning	Petitclerc	Woo
Cardozo	Francis	Marshall	Petten	Yussuff
Carignan	Gagné	Martin	Plett	
Clement	Galvez	Marwah	Quinn	

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS**Presenting or Tabling Reports from Committees**

The Honourable Senator Black presented the following:

Wednesday, May 17, 2023

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry has the honour to present its

TENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-236, An Act to amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations (Prince Edward Island), has, in obedience to the orders of reference of Tuesday, June 7, 2022 and Thursday, November 3, 2022, examined the said bill and, pursuant to Rule 12-23(5), recommends that the Senate not proceed further with Bill S-236.

The committee examined the bill and presented its report to the Senate on June 23, 2022. As a result of concerns identified by the Parliamentary Budget Officer and others, on November 3, 2022, the Senate adopted a motion to refer the bill back to the committee to hear from additional witnesses, including the Parliamentary Budget Officer.

Between June 16, 2022 and January 31, 2023, the committee held seven meetings on this topic hearing from government officials, two former Canadian parliamentarians, the Commissioner for Workers (Canada Employment Insurance Commission), the Parliamentary Budget Officer as well as representatives from two business associations, one labour organization and one civil society organization. The committee also received three written briefs and a 2021 report by the Canada Employment Insurance Commission entitled *Final Employment Insurance Boundary Review Analysis*.

Since 2014, the Employment Insurance (EI) program divides the province of Prince Edward Island into two EI economic regions: the Census Agglomeration (CA) of Charlottetown, and the region of Prince Edward Island excluding the CA of Charlottetown. Bill S-236 proposes to re-establish a single EI economic region for Prince Edward Island.

In the committee's view, the EI program should ensure that people living in areas with similar labour market conditions are treated similarly in terms of EI benefits eligibility, benefit rate and length of benefit entitlement within an appropriate scale of population and geographic size.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Présentation ou dépôt de rapports de comités**

L'honorable sénateur Black présente ce qui suit :

Le mercredi 17 mai 2023

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (Île-du-Prince-Édouard), a, conformément aux ordres de renvoi du mardi 7 juin 2022 et du jeudi 3 novembre 2022, examiné ledit projet de loi et, conformément à l'article 12-23(5) du Règlement, recommande que le Sénat abandonne l'étude du projet de loi S-236.

Le comité a examiné le projet de loi et a présenté son rapport au Sénat le 23 juin 2022. En raison des préoccupations formulées par le directeur parlementaire du budget et d'autres intervenants, le 3 novembre 2022, le Sénat a adopté une motion visant à renvoyer le projet de loi au comité afin d'entendre d'autres témoins, dont le directeur parlementaire du budget.

Entre le 16 juin 2022 et le 31 janvier 2023, le comité a tenu sept réunions à ce sujet pour entendre des représentants du gouvernement, deux anciens parlementaires canadiens, le commissaire des travailleurs et travailleuses (Commission de l'assurance-emploi du Canada), le directeur parlementaire du budget ainsi que des représentants de deux associations commerciales, d'une organisation syndicale et d'une organisation de la société civile. Le comité a également reçu trois mémoires écrits et un rapport datant de 2021 de la Commission de l'assurance-emploi du Canada intitulé *Analyse finale de l'examen des limites de l'assurance-emploi*.

Depuis 2014, le régime d'assurance-emploi divise la province de l'Île-du-Prince-Édouard en deux régions économiques de l'assurance-emploi, soit l'agglomération de recensement (AR) de Charlottetown et la région de l'Île-du-Prince-Édouard qui exclut l'AR de Charlottetown. Le projet de loi S-236 propose de rétablir une seule région économique de l'assurance-emploi pour l'Île-du-Prince-Édouard.

De l'avis du comité, le régime d'assurance-emploi devrait faire en sorte que les personnes vivant dans des régions où les conditions du marché du travail sont semblables soient traitées de la même façon quant à l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi, au taux de prestation et à la durée des prestations. La taille de la population et de la région géographique devrait aussi être prise en compte.

As such, the committee recommends that the Senate not proceed with Bill S-236 for the following reasons.

The committee wishes to express its frustration that Employment and Social Development Canada officials were not forthcoming with the relevant data and context when they initially testified before us. A reconsideration of the bill might not have been necessary, had the committee initially received more complete answers from the officials.

As part of this reconsideration, the Parliamentary Budget Officer testified at committee. In that testimony, he pointed out that merging both EI regions in Prince Edward Island will generate about \$76.6 million in savings for the federal government between 2021-22 and 2025-26, or over a five-year period. That said, the committee also heard that the financial impact of combining the two EI regions in Prince Edward Island into a single region would be a net loss to claimants in the province of approximately \$13 million annually in EI benefits. That would amount to a reduction of approximately \$15.3 million in rural Prince Edward Island, with an additional \$2.7 million in benefits paid in Charlottetown. This information was not provided to the committee by officials from Employment and Social Development Canada in our initial consideration of the bill, as the predicted cost of dividing the province into two zones in 2014 was \$1 million according to a *Regulatory Impact Analysis Statement*.

The *Final Employment Insurance Boundary Review Analysis* (hereinafter, the report) includes the option of returning Prince Edward Island to one EI zone, which was the intent of Bill S-236 as requested by Islanders in several presentations before the Senate and the House of Commons. There are several interpretations that can support that option, and they can be viewed in a number of different ways in the analysis that is presented.

The committee cannot recommend or appropriately use this report to provide analysis to Bill S-236. The issues unique to Prince Edward Island and solely the subject of Bill S-236 have been subsumed in a national review. There is a complete lack of fiscal analysis in the national review. Furthermore, the review provides no analysis of the alternatives of the impact on the EI program to clients of service delivery and particularly staffing.

The lack of homogeneity in the report is emphasized when the analysis is applied to Prince Edward Island, with no assessment that, in the case of this boundary application, individuals have different qualifications and different benefits living on opposite sides of the street.

Furthermore, the report was guided by the principle of a reset every five years based on delayed rather than the most recent data from Statistics Canada. It is not nimble enough to reflect or appropriately recognize rapidly changing socio-economic environments. Prince Edward Island is a perfect example of this. Despite the position of Employment and Social Development Canada, the employment situation in Prince Edward Island has drastically shifted to near full employment. The EI system is

Par conséquent, le comité recommande au Sénat de ne pas adopter le projet de loi S-236 pour les raisons suivantes.

Le comité tient à exprimer sa frustration à l'égard du fait que les représentants d'Emploi et Développement social Canada n'ont pas été plus transparents avec les données et le contexte pertinents lors de leur comparution initiale. Un réexamen du projet de loi n'aurait peut-être pas été nécessaire si le comité avait reçu dès le départ des réponses plus complètes de la part des représentants.

Dans le cadre de ce réexamen, le directeur parlementaire du budget a comparu devant le comité. Dans ce témoignage, il a souligné que le fait de fusionner les deux régions d'assurance-emploi de l'Île-du-Prince-Édouard génèrera des économies d'environ 76,6 millions de dollars pour le gouvernement fédéral entre 2021-2022 et 2025-2026, ou sur une période de cinq ans. Cela dit, le comité a également entendu dire que la fusion des deux régions de l'assurance-emploi de l'Île-du-Prince-Édouard en une seule région entraînerait une perte nette d'environ 13 millions de dollars par année en prestations d'assurance-emploi pour les prestataires de la province. Cela représenterait une réduction d'environ 15,3 millions de dollars dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, et plus de 2,7 millions de dollars en prestations versées à Charlottetown. Cette information n'a pas été fournie au comité par les représentants d'Emploi et Développement social Canada lors de l'examen initial du projet de loi; selon un *Résumé de l'étude d'impact de la réglementation*, le coût prévu pour la division de la province en deux régions était d'un million de dollars en 2014.

L'*Analyse finale de l'examen des limites de l'assurance-emploi* (ci-après, le rapport) comprend l'option de n'avoir à nouveau qu'une seule région d'assurance-emploi pour l'Île-du-Prince-Édouard. C'était d'ailleurs l'intention du projet de loi S-236 et conforme aux demandes formulées par des Prince-Édouardiens lorsqu'ils ont comparu devant le Sénat et la Chambre des communes. Il existe plusieurs théories pour étayer cette option, et elles peuvent être interprétées de différentes façons dans l'analyse qui est présentée.

Le comité ne peut ni recommander ni utiliser convenablement ce rapport en vue de procéder à un examen du projet de loi S-236. Les questions qui ne concernent que l'Île-du-Prince-Édouard et qui constituent l'unique objet du projet de loi S-236 ont été intégrées dans un examen national. L'examen national ne contient aucune analyse fiscale. De plus, il ne se penche pas sur les répercussions des autres solutions possibles pour les clients du régime d'assurance-emploi relativement à la prestation des services et, en particulier, à la dotation.

Le manque d'homogénéité dans le rapport est mis en évidence lorsque l'analyse est appliquée à l'Île-du-Prince-Édouard, sans aucune évaluation selon laquelle, dans le cas de l'application de ces limites, les personnes ont des qualifications et des prestations différentes de part et d'autre de la rue.

De plus, le rapport reposait sur le principe d'une réinitialisation des données tous les cinq ans plutôt que sur les données les plus récentes de Statistique Canada. Il n'est pas assez souple pour refléter ou reconnaître adéquatement les environnements socioéconomiques en évolution rapide. L'Île-du-Prince-Édouard en est un parfait exemple. Malgré la position d'Emploi et Développement social Canada, la situation en matière d'emploi à l'Île-du-Prince-Édouard a rapidement évolué vers une situation

behind the curve in terms of being responsive to the actual circumstances and regions.

At this point in time when some areas have huge labour shortages, and other areas have huge job shortages, the EI system is not reflecting any of that. This is remarkably evident in the case of Prince Edward Island.

Respectfully submitted,

de quasi plein emploi. Le régime d'assurance-emploi ne s'adapte pas assez rapidement aux circonstances actuelles et aux régions.

Actuellement, certaines régions manquent cruellement de main-d'œuvre et d'autres sont confrontées à de graves pénuries d'emplois, et le régime d'assurance-emploi ignore cette réalité. Cela est particulièrement évident dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard.

Respectueusement soumis,

Le président,

ROBERT BLACK

Chair

The Honourable Senator Black moved, seconded by the Honourable Senator Smith, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Dean, Chair of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs, tabled the fourth report of the committee (*The subject matter of those elements contained in Division 24 of Part 4 of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023*).—Sessional Paper No. 1/44-1747S.

(Pursuant to the order adopted April 27, 2023, the report was placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.)

Introduction and First Reading of Senate Public Bills

The Honourable Senator Boisvenu introduced Bill S-265, An Act to enact the Federal Ombudsperson for Victims of Crime Act, to amend the Canadian Victims Bill of Rights and to establish a framework for implementing the rights of victims of crime.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Boisvenu moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

L'honorable sénateur Black propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Dean, président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, dépose le quatrième rapport du comité (*La teneur des éléments section 24 de la partie 4 du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*).—Document parlementaire n° 1/44-1747S.

(Conformément à l'ordre adopté le 27 avril 2023, le rapport est inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.)

Dépôt et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'honorable sénateur Boisvenu dépose le projet de loi S-265, Loi édictant la Loi sur l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, modifiant la Charte canadienne des droits des victimes et établissant un cadre de mise en œuvre des droits des victimes d'actes criminels.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Boisvenu propose, appuyé par l'honorable sénatrice Seidman, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Third Reading

Third reading of Bill C-22, An Act to reduce poverty and to support the financial security of persons with disabilities by establishing the Canada disability benefit and making a consequential amendment to the Income Tax Act, as amended.

The Honourable Senator Cotter moved, seconded by the Honourable Senator Dasko, that the bill, as amended, be read for a third time.

Debate.

ADJOURNMENT

At 4 p.m., pursuant to the order adopted by the Senate on September 21, 2022, the Senate adjourned until 2 p.m., tomorrow.

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Order Repealing Interim Order No. 6 Respecting Flooded Areas, dated May 9, 2023, pursuant to the *Canada Shipping Act, 2001*, S.C. 2001, c. 26, sbs. 10.1(7).—Sessional Paper No. 1/44-1746.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy

The Honourable Senator Galvez replaced the Honourable Senator Ringuette (*May 17, 2023*).

Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade

The Honourable Senator Boniface replaced the Honourable Senator Duncan (*May 17, 2023*).

Standing Senate Committee on Indigenous Peoples

The Honourable Senator McCallum replaced the Honourable Senator Hartling (*May 17, 2023*).

Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Patterson (*Ontario*) (*May 17, 2023*).

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Troisième lecture

Troisième lecture du projet de loi C-22, Loi visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l'établissement de la prestation canadienne pour les personnes handicapées et apportant une modification corrélative à la Loi de l'impôt sur le revenu, tel que modifié.

L'honorable sénateur Cotter propose, appuyé par l'honorable sénatrice Dasko, que le projet de loi, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois.

Débat.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 heures, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 21 septembre 2022, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Arrêté abrogeant l'Arrêté d'urgence n° 6 visant les zones inondées, en date du 9 mai 2023, conformément à la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, par. 10.1(7).—Document parlementaire n° 1/44-1746.

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie

L'honorable sénatrice Galvez a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 17 mai 2023*).

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

L'honorable sénatrice Boniface a remplacé l'honorable sénatrice Duncan (*le 17 mai 2023*).

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénatrice McCallum a remplacé l'honorable sénatrice Hartling (*le 17 mai 2023*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénatrice Patterson (*Ontario*) (*le 17 mai 2023*).